

Nouveaux administrateurs



Marie Méry



Olivier Barattier

Suite à l'assemblée générale du 5 avril 2019, deux nouveaux administrateurs ont été élus : Marie MERY, et Olivier BARATTIER. Nous leur souhaitons la bienvenue et remercions ceux qui arrêtent : Geneviève Haro, Bernard Laville et Jean-François Lallert pour leur investissement en faveur de la Châtaigne d'Ardèche durant ces années à nos côtés.

Nous saluons également le départ à la retraite fin janvier 2019 de Yves BERSINGER, technicien châtaigne chez Rhodacoop, qui a participé de nombreuses années à nos travaux.

Dossiers FMSE 2017

Les dernières pertes de récolte liées au Cynips ayant pu faire l'objet de demandes d'indemnisation de la part du Fond de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) remontent à la campagne 2017 et... la majorité des dossiers sont toujours en cours d'instruction !

Au total, ce sont 28 demandes qui ont été jugées recevables après avis d'un comité technique local composé de représentants de la profession, de la Chambre d'Agriculture et de la Fredon Rhône-Alpes. Après instruction, ces dossiers ont été transmis à Paris au FMSE en avril 2018. Depuis, des vérifications sont en cours et des compléments d'information nous sont parfois demandés, mais les producteurs attendent toujours.

Contact : Fredon Rhône-Alpes - 04 28 29 20 10

Inauguration Castané



Vendredi 14 juin à Joyeuse se tenait l'inauguration officielle de Castané, ancien musée de la châtaigneraie de Joyeuse. En 2018, le Musée est devenu « CASTANEA, Espace découverte de la châtaigne d'Ardèche » avec une toute nouvelle exposition où l'interactivité prime. On peut désormais toucher, sentir, regarder, jouer... pour appréhender ce qu'est le châtaignier et la castanéiculture en Ardèche.

Si vous passez en Sud Ardèche, cela vaut le coup d'œil !

Stage sur la gestion des remanants

Le Parc des Monts d'Ardèche accueille actuellement, en stage pour 6 mois, Léna Faury, ingénieure paysagiste et étudiante en développement territorial. L'objectif du stage est de mieux connaître les pratiques des castanéiculteurs en matière de gestion des résidus de récolte, de taille, et de nettoyage des châtaigneraies.

Il est également de faire connaître les pratiques alternatives au brûlage mises en place pour cela par certains castanéiculteurs : mise en andains,

broyage, compostage, parfois associées à des pratiques particulières de gestion de l'enherbement, de taille des arbres greffés, de gestion du pâturage... Ces différentes pratiques ont un impact sur la richesse en matière organique et sur la vie des sols, et donc sur la santé et la productivité des châtaigneraies ! Des outils de communication (film, plaquette) seront réalisés à partir des enquêtes réalisées et des témoignages recueillis.

Contact : Parc, Camille Demené - 04 75 36 38 63

Transformation

La société Vivatransfo, située à Saint-Sernin assure des prestations d'épluchage de châtaignes, de cuisson, d'emportage et d'autoclavage pour le compte de producteurs de châtaignes.

Le laboratoire de transformation est agréé en agriculture biologique. De 6h00 à 20h00, une équipe dynamique vous accueillera et vous conseillera pour vos transformations.

Planning sur réservations au 04 75 87 80 00 ou vivatransfo@orange.fr D'autres ateliers, en fonctionnement depuis plusieurs années, vous accueillent pour réaliser vos transformations de châtaignes en prestation de service :

- Sanofruit - Lachapelle sous Aubenas - 04 75 93 11 31
- La Ferme du Châtaignier - Lamastre - 04 75 06 30 19
- Petite Châtaigne - Bise - 04 75 38 74 47
- Atelier séchage moulinage du Tanargue - Roches - 04 75 88 95 40

Formations castanéocoles

Dans les mois à venir, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche vous propose les formations castanéocoles suivantes :

- Passer sereinement en AOP : trier, calibrer, conserver et repérer ses variétés de châtaignes : à Privas ou chez un stagiaire, 13 novembre 2019 (date à confirmer)
- Rénovation d'une châtaigneraie : chez un stagiaire, 26 novembre 2019
- Plantation d'une châtaigneraie : à Privas, 10 décembre 2019
- Chantiers d'élagage du châtaignier : chez un stagiaire, janvier 2020

Contact : Héliana Deplaude - 04 75 20 28 00

Castagnades 2018

Les dates de la prochaine édition des Castagnades sont désormais connues. Cette année, le Parc des Monts d'Ardèche célèbre les 20 ans de la mise en réseau de ces fêtes de village qui font la part belle à la Châtaigne d'Ardèche.

- 5-6 octobre 2019 : La Castagnade des Couvelus à St-André-Lachamp
- 12-13 octobre 2019 : Castagnade de St-Pierreville, Fête de la châtaigne à Meyras
- 19-20 octobre 2019 : Le salon gourmand et artisanal à Joyeuse, Châtaignes et Saveurs d'Automne à Privas, Foire à la châtaigne de Desaignes
- 26-27 octobre : Le temps des châtaignes à St-Laurent-les-Bains, Fête de la châtaigne du Pays d'Antraigues-sur-Valaine, Trésors d'Automne à Chalencou
- 2-3 novembre : L'automne en fête à Vesseaux
- 9-10 novembre : Castagnade de Joannas



LA REINE DES CHÂTAIGNES



Le Châtaignier

la lettre

du COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE LA "CHÂTAIGNE D'ARDÈCHE"



Édito

Bonjour à tous,

C'est avec grand plaisir que je me plie à l'exercice de rédiger cet éditorial en tant que nouveau président du Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche. Je voudrais tout d'abord souligner l'excellent travail réalisé par mes prédécesseurs qui a permis, ces vingt dernières années, de donner un nouveau souffle à la filière : obtention de l'AOP, mécanisation des exploitations, développement d'ateliers de transformation, revalorisation de la petite châtaigne, soutien aux travaux de reconquête et surtout structuration en Interprofession. Sans ce travail collectif, la châtaigneraie ardéchoise ne serait probablement plus ce qu'elle est aujourd'hui, à savoir toujours la première productrice de France. J'ai la chance d'avoir reçu la confiance de la part des administrateurs pour me mettre, à mon tour, à la tâche et je les en remercie.

On le constate désormais, ce développement se heurte à de nombreux obstacles. L'orage de grêle du 15 juin qui a frappé de nombreuses exploitations ardéchoises est là pour nous rappeler que la castanéiculture est aujourd'hui confrontée à son plus grand défi : s'adapter au dérèglement climatique.

Il va probablement nous falloir progresser techniquement dans la gestion de nos vergers et cela passera par d'avantage de coopération avec les autres régions de production et les acteurs de la recherche. Naturellement, cela constituera une priorité de mon action et un point central que je souhaite intégrer dans les éventuels futurs programmes de développement de la filière, tout comme la valorisation du faible impact carbone de la castanéiculture.

En attendant, je vous souhaite à tous et à toutes un bon été, en espérant qu'il préfigure à une bonne production castanéicole cet automne.

Michel Grange
Président du Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche

ACTUALITÉS

Dérèglement climatique

Le dérèglement climatique est le phénomène d'augmentation des températures moyennes de l'air, induit par la quantité de chaleur piégée à la surface terrestre, du fait des émissions de gaz à effet de serre (CO2, etc.). Ce phénomène engendre, ces dernières années, une évolution de la niche climatique du châtaignier et la recrudescence d'événements extrêmes qui impactent négativement la castanéiculture et interrogent sur son devenir à plus ou moins long terme.

Le principal écueil de la châtaigneraie réside dans son caractère immobile et son cycle de vie long, la rendant peu adaptable aux évolutions climatiques, du moins à la vitesse où elles se produisent actuellement. On constate déjà certains phénomènes sur les basses altitudes et sur les adrets où des dépérissements sont fréquemment observés. La hausse de la concentration en dioxyde de carbone de l'atmosphère, qui entraîne l'allongement de la période végétative stimule l'activité photosynthétique des arbres et accélère leur croissance. On pourrait y voir un effet positif, mais combiné à la hausse des températures et donc à l'évapotranspiration, cela augmente les besoins en eau.



Parallèlement aux évolutions de fond (réchauffement et sécheresses récurrentes), les châtaigneraies sont désormais également exposées à des événements atypiques. En effet, l'allongement de la période végétative provoque l'avancement de la date de débournement et retarde la senescence des feuilles, exposant davantage l'arbre au gel printanier ou aux chutes précoces de neige.

Outre les effets directs mentionnés, le dérèglement climatique favorise également l'expression de maladies, de champignons et/ou d'insectes ravageurs. En témoigne, le développement de l'encre depuis plusieurs années et dernièrement celui de la pourriture brune qui s'exprime davantage au sein des bogues échouées par les fortes températures du mois de septembre. Face à ces constats multiples, il devient essentiel de réfléchir aux réponses à apporter. La préservation de la diversité de l'espèce et la protection des sols seront des bases indispensables à l'adaptation aux changements à venir pour la châtaigneraie.

Planter des variétés adaptées aux évolutions climatiques lors des chantiers de greffe et de plantation peut être une première réponse. Apporter plus de soins aux arbres et favoriser la fertilité des sols et leur capacité de rétention de l'eau en sont d'autres. Enfin, le changement climatique impacte la forêt, mais l'inverse est également vrai, puisque les forêts contribuent à atténuer l'effet de serre. La châtaigneraie a donc un rôle à jouer dans la lutte face à ces évolutions et, à ce titre, elle doit être protégée et développée puisque acteur dans le ralentissement de ce dérèglement climatique.



ardèche
LA RÉGION



Document financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche et la Région Auvergne Rhône-Alpes.



COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE LA CHÂTAIGNE D'ARDÈCHE

4, avenue de l'Europe Unie - BP 128 - 07001 PRIVAS CEDEX - Tél. 04 75 64 04 61 - cica@chataigne-ardèche.com
Châtaigne Information n°41 été 2019. Directeur de la publication : Michel Grange - Rédacteur en chef : Sébastien Debellut
Comité de rédaction : CICA - N°ISSN en cours - Dépôts légaux juin 2008.



Plan régional châtaigneraies traditionnelles

Signé en juin 2017, le Plan régional Châtaigneraies Traditionnelles 2017-2020 rentre dans sa dernière ligne droite. Les demandes de soutien sont nombreuses et les indicateurs de résultat fixés par les partenaires, en début de plan sont en passe d'être atteints. Désormais, les structures porteuses de ce plan : SDCA/CICA, Chambre d'agriculture et Parc des Monts d'Ardeche vont tirer les premiers bilans de ces actions et commencer à se projeter sur la suite avec la volonté de prolonger cette bonne dynamique.

Soutien aux travaux de reconquête

Le contrat du Plan Châtaigneraies Traditionnelles stipule que les soutiens aux travaux de reconquête pourront être votés par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ardeche jusqu'en juin 2020.

Rappels des barèmes des travaux soutenus

- Ouverture au sol pour libération de châtaignier greffé : 80 €/ arbre libéré
- Élagage : 80 €/arbre élagué (dont 30€ pour l'enlèvement des bois)
- Greffage de souche : 50 €/souche greffée (3 à 5 tiges greffées)
- Plantation châtaigniers : 50 €/ arbre planté

Les agriculteurs peuvent bénéficier jusqu'à 60 % d'aide publique et réaliser eux-mêmes les travaux (sous conditions de formation pour l'élagage).

Les personnes n'ayant pas de statut agricole bénéficient de 30 % d'aide publique.

Si vous avez bénéficié de soutien pour réaliser des chantiers de greffage et que certaines greffes n'ont pas prises, il est impératif de les reprendre, à vos frais, pour être en conformité en cas de contrôle. Chaque souche greffée subventionnée doit aboutir à court ou moyen terme à un arbre qui rentrera en production. Il en va de même pour la plantation.

Point budgétaire

615 000 € de crédits Région Aura ont été votés sur la durée du plan (juin 2017 - juin 2020) pour

Attention tout de même, puisque les porteurs de projet n'auront que jusqu'au 15 février 2020 pour déposer des demandes de subvention. En effet, les services de la Région ont besoin de temps pour instruire les dossiers. Le vote intervient au cours de trois sessions dans l'année (Janvier, Juin et Septembre), pour lesquelles les dépôts des demandes de subvention doivent donc être anticipés :

- septembre 2019 : dépôt avant le 15 juin.
- janvier 2020 : dépôt avant le 15 septembre.
- juin 2020 : dépôt avant le 15 février 2020

Il faut aussi avoir en tête que ce dépôt de dossiers nécessite souvent un diagnostic de faisabilité préalable réalisé par la Chambre d'Agriculture ou le Parc des Monts d'Ardeche et que les agendas des techniciens concernés sont bien chargés (à noter que les dossiers comportant uniquement des travaux d'élagage sur arbres en production

accompagnent les travaux. A ce jour, 410 000 € ont d'ores et déjà été attribués pour 114 dossiers qui représentent :

- 5 060 arbres élagués
- 3 203 arbres réhabilités (ouverture au sol)
- 1 856 souches greffées
- 2 616 arbres plantés

Publicité

Les personnes ayant déjà bénéficié de l'attribution d'une subvention doivent se rapprocher des porteurs du plan (SDCA/CICA, Chambre, Parc) pour récupérer une plaque d'information à apposer sur leur chantier. C'est une obligation visant à valoriser le soutien public dont ont bénéficié les travaux.

Production de matériel végétal

Si vous envisagez réaliser un chantier de plantation, le SDCA, en mesure de vous fournir des plants de châtaignier sur porte-greffe hybride Marsol tolérant à la maladie de l'encre. Ce matériel végétal nécessite un sol profond et un accompagnement les premières années (irrigation, fertilisation...). Les réservations sont enregistrées par le SDCA jusqu'au 26 juillet 2019.

- Porte-greffe Marsol Livraison Hiver 2019-2020, revendus les années précédentes de 13,50 € à 19,00 € selon la taille
- Plants greffés en variété sativa AOP Livraison Hiver 2020-2021, revendus les années précé-

ne nécessitent pas de diagnostic de faisabilité. Il est donc essentiel d'anticiper au maximum, surtout si vous n'êtes pas encore habilité en AOP Châtaigne d'Ardeche et qu'il vous faut également faire la démarche auprès du SDCA.

Diagnostic de faisabilité

CA07 - Hélina Deplaud ou Eric Bertoncello
04 75 20 28 00

Parc des Monts d'Ardeche - Camille Demeunier
04 75 36 38 63

Habilitation en AOP

SDCA - Sébastien Debellut 04 75 64 04 61

Informations Région après dépôt du dossier : Ariane CHABERT - Instruction des demandes 04 26 73 50 43
Virginie RICHARD - Gestion des paiements 04 26 73 50 76

dentes 25 € aux adhérents du SDCA et 30 € aux non-adhérents.

Contact : Sébastien Debellut 04 75 64 04 61

Pour cette année 2019, le SDCA a planté en pépinière 1 200 porte-greffes Marsol qui ont ensuite été greffés par des adhérents bénévoles en variété Sativa AOP. Cette activité entraîne pour le SDCA un investissement important de plus de 20 000 €.

1 400 plants greffés ayant été commandés pour l'hiver à venir, le syndicat sait d'ores et déjà qu'il ne pourra pas fournir l'intégralité des réservations. Cela est d'autant plus vrai que la pépinière a été impactée par l'orage de grêle du 15 juin et qu'il est trop tôt pour savoir comment les greffes vont réagir. Le syndicat fera au mieux pour satisfaire, au moins partiellement, les personnes ayant réservé des plants, sachant que priorité sera donnée aux adhérents et aux personnes ayant déposé une demande de financement dans le cadre du plan Châtaigneraies Traditionnelles.



AOP Châtaigne d'Ardeche

Pour cette année 2019, le Syndicat de Défense a reçu 40 nouvelles demandes d'habilitation en AOP Châtaigne d'Ardeche de la part de castanéiculteurs. Cette demande importante s'explique, bien entendu, par la volonté des producteurs de bénéficier des aides à la reconquête des châtaigneraies, mais également par la sensibilisation réalisée par les transformateurs et expéditeurs auprès de leurs apporteurs. Preuve que ces opérateurs aval de la filière sont en demande de Châtaigne d'Ardeche AOP, ce qui est encourageant pour le développement et la valorisation du signe de qualité.

Lors de la récolte 2018, 1 150 tonnes ont été récoltées en AOP Châtaigne d'Ardeche (soit 35 % de la récolte totale : 3 200 tonnes). Cela reste dans

la moyenne basse et s'explique par la qualité sanitaire déficiente rencontrée en 2018. Les producteurs ont vendus ces volumes sous signe de qualité de différentes façons :

- 500 tonnes portées en AOP à un metteur en marché (40%)
- 280 tonnes portées en AOP à un transformateur (25%)
- 50 tonnes vendues en châtaigne fraîche AOP en direct (5%)
- 60 tonnes transformées en produits secs AOP (5%)
- 60 tonnes transformées en produits à base d'AOP (5%)
- 215 tonnes vendues sans valorisation de l'AOP (20%) : portées à un metteur en marché non habilité en AOP / déclassées pour qualité sanitaire insuffisante.

Grêle et pertes de récolte



Le samedi 15 juin c'est un violent orage de grêle qui s'est abattu sur l'Ardeche. Une véritable pluie de grêlons de taille impressionnante est tombée sur une diagonale allant de Valgois à Vernoux-en-Vivarais et emportant, avec elle, les espoirs d'une récolte satisfaisante pour les secteurs les plus impactés.

Dès la survenue de cet incident, les différents syndicats agricoles (SDCA, FDSEA, JA, Confédération paysanne ...) ont sensibilisé la Préfecture de l'Ardeche, ainsi que les élus de la Région et du Département aux dégâts constatés sur les châtaigneraies. Une visite de terrain a été

effectuée sur Silhac, Chalencourt et St-Etienne-de-Serres le mercredi 19 juin en présence des différents représentants. Certains secteurs présentent des châtaigniers complètement défeuillés qui ne donneront pas de récolte. Pour d'autres, la conséquence sur la pollinisation et la capacité des arbres à faire de la photosynthèse et à résister au stress hydrique estival reste inconnue à l'heure actuelle. Il faudra peut-être aussi composer avec un potentiel développement de l'endotheria puisque les multiples impacts de grêlons sur l'écorce des arbres offrent des portes d'entrée au champignon. Il peut s'en suivre une charge en élagage plus importante dans les années à venir.

La protection de l'agriculture contre les risques climatiques relève du secteur privé pour les risques assurables et de l'indemnisation publique par les calamités agricoles pour les

aléas non assurables. Pour les pertes de récolte, le risque de grêle est considéré comme assurable pour l'ensemble des productions (à l'exception des prairies) par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance. A ce titre, elle n'est donc pas éligible au dispositif des Calamités Agricoles.

Concernant d'éventuels soutiens face aux pertes de récolte à venir, il faudra donc compter sur un dispositif exceptionnel au niveau de l'état ou sur la contribution de la Région Auvergne Rhône-Alpes et/ou le Département de l'Ardeche dont les élus ont rapidement affiché leur volonté de soutenir les agriculteurs face à cet incident climatique.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à cet épisode climatique exceptionnel.

Amicale parlementaire de la châtaigneraie

Le 14 mai dernier, les responsables castanéicoles du Syndicat National des Producteurs de Châtaignes ont rencontré, à l'Assemblée Nationale, les membres de l'amicale parlementaire de la châtaigneraie, structure créée à l'initiative de Fabrice Brun, Député de la 3^{ème} circonscription de l'Ardeche, en présence de représentants du cabinet du Ministre de l'Agriculture Didier Guillaume.

L'objet de cette rencontre consistait à faire un état des lieux précis de la filière et à montrer que le soutien de l'Etat était fondamental afin d'éviter que la production française ne s'effondre face aux obstacles qu'elle rencontre : dépérissement des vergers accentués par le réchauffement climatique, absence de porte-greffe adapté pour lutter contre la maladie de l'Encre, faible possibilité d'irrigation, arrêt du soutien national des programmes de recherche, de protection sanitaire, de reconquête et de plantation des châtaigneraies.

Les représentants du cabinet du Ministre ont entendu les arguments des professionnels et des députés des territoires concernés. Ils se proposent d'appuyer la profession dans le montage de projets visant à financer les recherches sur l'adaptation au changement climatique et la création d'un porte-greffe Sativa résistant à l'encre, ainsi que la recherche de moyens de lutte contre les maladies des fruits. Dans cette optique une prochaine rencontre doit se tenir courant juillet 2019. Ils ont également indiqué que la réglementation liée à la réalisation de retenues collinaires serait assouplie dans le cadre de « projets de territoire ».



Fertilisation du châtaignier

Face aux évolutions climatiques, la fertilité des sols devient un enjeu fondamental pour pérenniser la castanéiculture en Ardeche. En effet, la seule façon de ralentir les dépérissements observés semble d'en limiter les causes et les facteurs aggravants, et donc de favoriser l'état de santé global des arbres. Les apports de fertilisants sont souvent peu fréquents (difficulté d'accès, pente...) et les export de matière organiques régulières (châtaignes, bogues, feuilles, bois d'élagage...). Il en résulte un appauvrissement des sols qui nuit à la productivité des arbres et à leur état sanitaire.

Dans les faits, la fertilisation des châtaigniers est une pratique très peu répandue en Ardeche. Par ailleurs, il faut considérer que le cahier des charges de l'AOP Châtaigne d'Ardeche interdit la fertilisation et les amendements chimiques. Il convient donc réfléchir à tout moyen permettant d'apporter de la matière organique et de favoriser une vie du sol active afin que la minéralisation puisse s'effectuer correctement.

Dans la pratique, il est possible de restituer les résidus végétaux (feuilles, bogues et bois) afin de conserver la matière organique et les éléments sur la parcelle, tout en fournissant un habitat à la faune du sol. En effet, le recyclage d'éléments nutritifs contenus dans les résidus de culture constitue une ressource importante. Une fois minéralisés, ces matières organiques dites stables ont un rôle important dans la fourniture en éléments minéraux pour l'arbre. Elles ont également un fort pouvoir de rétention d'eau. Des techniques favorisant leur décomposition et éventuellement enrichissant le « compost » sont à favoriser (chaulage des tas, broyage, apport de fumier ou d'engrais vert,...)

un transfert de fertilité vers les parcelles de châtaigniers (apport d'éléments et particulièrement de potassium, ainsi que de matières organiques). Attention, un sur-pâturage entraînera un effet inverse à celui souhaité et favorisera l'érosion.

Ci-dessous un récapitulatif des apports optimaux de fumier à réaliser pour couvrir les besoins du châtaignier. Il est généralement préférable d'apporter du fumier composté car il se décomposera plus rapidement. Les apports sont à privilégier en automne, après la récolte. Les valeurs ci-dessous correspondent à une châtaigneraie complète présentant 80 arbres/ha. Il faut les moduler selon la densité en arbre de la parcelle et sa productivité.

Quantité optimale à apporter par an.	Frais (kg/ha)	Composté (kg/ha)
Fumier de Bovin	800 à 1200	500 à 750
Fumier d'Ovin	550 à 800	350 à 500
Fumier de Caprin	600 à 900	
Fumier Equin	500 à 700	
Déchets végétaux		500 à 700

Une conduite adaptée du pâturage, peut favoriser le couvert herbacé sous les arbres et réaliser